

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 10
En exercice : 10
Qui ont pris part à la délibération : 10

L'an deux mille dix-sept
le vendredi 7 avril, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est
rendu, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de son Maire, Jean-Pierre KOËGLER.

DATE DE LA CONVOCATION
le 30 mars 2017

Étaient présents : Jean-Pierre KOËGLER, Jean-Baptiste MÉRILLOT,
Nicolas GETE, Céline PICHON, Daniel BERTOCCHI, Gérard PIANET.

DATE D’AFFICHAGE
le 12 avril 2017

Étai(en)t excusé(s) : Andgeline OZEREE (pouvoir à Jean-Pierre
KOËGLER), Jacques GRANGERAU (pouvoir à Jean-Baptiste
MÉRILLOT), Alexis MURA (pouvoir à Daniel BERTOCCHI à), Annick
VACELET (pouvoir à Nicolas GETE).

Était absent :

Est désignée Secrétaire de séance : Gérard PIANET.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

**Présentation du Rapport relatif au
Prix et à la Qualité du Service public de
l'eau.**

Le Maire rappelle à l'Assemblée que le Code général des collectivités
territoriales (C.G.C.T.) prévoit que le Maire doit présenter à son
assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du
service public (R.P.Q.S.) pour chacun des services publics de l'eau et de
l'assainissement, dont la Commune est compétente.

Le rapport, du service de l'eau, de l'année 2016 est présenté aux
Conseillers Municipaux et sera mis à la disposition du public.

Il contient toutes les informations techniques et financières du service de
l'eau, en fonction d'une présentation réglementée.

n° 2017 - 03

Après en avoir été destinataire d'un exemplaire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
**prend acte de la présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du
Service de l'eau, de l'année 2016.**

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture, le

les an, mois et jour que dessus,

Le Maire


Jean-Pierre KOËGLER

